



SPECIAL ELAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Sommecaise que des travaux d'élagage nécessaires à l'entretien des lignes électriques vont être entrepris sur le territoire de votre commune par l'entreprise prestataire d'Enedis : **SARL MORAIS-FERREIRA.**

Les propriétaires concernés et la mairie seront prévenus.
Nous réaliserons ces travaux durant la période :

Du 7 avril 2025 au 19 décembre 2025

Nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité précisées par le responsable du chantier durant les travaux.

SPECIAL ELAGAGE

L'élagage, la responsabilité de tous !

50% des coupures électriques sur le réseau aérien sont dues à des défauts d'élagage sur le domaine privé et sous la responsabilité du propriétaire.

L'élagage et l'abattage d'arbres morts sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- ⚡ Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.
- ⚡ Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201).



Enedis prend en charge l'élagage dans les autres cas.



LES RISQUES ?

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique peut atteindre 30 000 € à la charge du propriétaire et pourrait ne pas être couvert par les assurances.

SPECIAL ELAGAGE

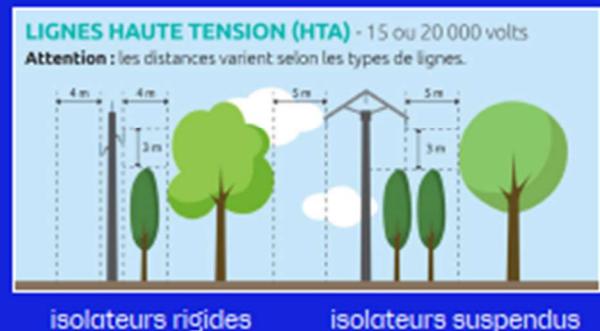
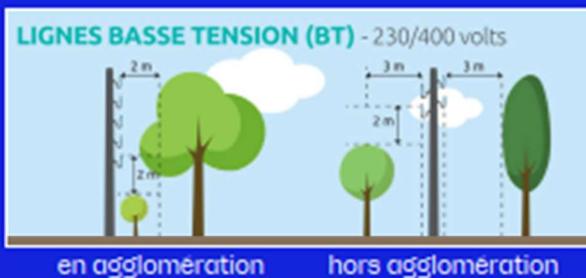
Démarches à réaliser

Avant de réaliser l'élagage, il est nécessaire de faire une demande préalable sur le site DT-DICT : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Consignes de sécurité

- ⚡ Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique.
 - ⚡ Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique.
 - ⚡ Veiller à **entretenir régulièrement** sa végétation.
- À noter : les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à élagage.

Distances réglementaires



Plus d'informations ?

Rendez-vous sur www.enedis.fr/elagage-securite-electricite ou par téléphone au **09 70 83 19 70**.

